

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

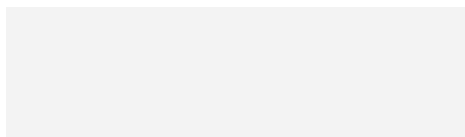
**ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS 149-04, 216-26 ET 422**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 149-04	modifiant le Règlement 149 concernant le lotissement Adoption par le conseil : 10 mai 2022 Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 19 mai 2022
Règlement 216-26	modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330) Adoption par le conseil : 14 juin 2022
Règlement 422	décrétant des travaux de réfection de terrains de balle et de tennis dans les parcs Charpentier et Delpha-Sauvé, ainsi qu'un emprunt de 3 400 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux Adoption par le conseil : 8 mars 2022 Approbation par les personnes habiles à voter : 17 mars au 1 ^{er} avril 2022 Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 27 mai 2022

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, nous priorisons la consultation à distance, à cet effet les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4^e étage de l'Hôtel de Ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 15 juin 2022.



Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe